REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER COMMUNE DE CELLETTES

CONSEIL MUNICIPAL
AFFICHAGE

En vertu de l'application de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 14 Mars 2024 à 20H00

Salle du Conseil Municipal – Place du 11 novembre

Séance retransmise en direct sur la page Facebook de la commune : @VilledeCellettes

Les collectivités qui optent pour le référentiel M57 sont tenues d'appliquer le cadre des métropoles, et notamment **pour le délai de communication du projet de budget** à l'assemblée délibérante – pour les communes de moins de 3 500 habitants, **qui est porté de 3 à 12 jours**

ORDRE DU JOUR

Nomination d'un secrétaire de séance
Vérification du quorum
Approbation de l'ordre du jour
Approbation du PV de la précédente séance

- **Finances**
  - *Budget Commune* – Approbation du compte de gestion 2023
  - *Budget Commune* – Approbation administratif 2023
  - *Budget Commune* – Affectation du résultat
  - *Budget Commune* – Approbation des acquisitions et cessions immobilières 2023
  - *Budget Commune* – Vote du Budget Primitif 2024
  - *Budget Commune* – Fixation des taux d'imposition 2024
  - *Budget Commune* – Vote des subventions 2024

  - *Budget Camping* – Approbation du compte de gestion 2023
  - *Budget Camping* – Approbation du compte administratif 2023
  - *Budget Camping* – Vote du Budget Primitif 2024

  - Zone d'Equipements de « La Giraudière » - Aménagement voirie nouvelle Madeleine Brès – avenant n°1 contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet ARCAMZO

- **Le Personnel**
  - Modification du tableau des emplois communaux à la date du 18 mars 2024
  - Mise en place de la Prime de Pouvoir d'Achat Exceptionnelle.

- **Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie**

- **Information des délégués communautaires** sur l'avancement des dossiers
- **Affaires diverses**

A CELLETTES, le 1er mars 2024

Le Maire,

MAIRIE DE CELLETTES 41 (Loir et Cher)

Joël RUTARD

Affiché le 1er mars 2024